

François Hollande en état d'urgence

Le Monde.fr | 19.01.2016 à 06h40 | Par [Gérard Courtois](#)

Le sort du président de la République se joue maintenant. Il ne lui reste plus que quelques semaines, trois à quatre mois tout au plus, pour modifier la perception que les Français ont de son bilan et pour poser les bases crédibles d'une nouvelle candidature présidentielle, dont personne ne doute qu'il s'y prépare. Passé l'été, il sera trop tard. La primaire de la droite monopolisera, alors, le débat public, avant que ne s'engage la campagne présidentielle elle-même.

François Hollande le sait mieux que quiconque, il est en état d'urgence. D'une part l'état d'urgence décrété le soir des attentats du 13 novembre 2015 et qu'il entend inscrire dans la Constitution, pour lutter contre le terrorisme djihadiste et garantir au pays que tout est fait pour assurer sa sécurité. D'autre part, « *l'état d'urgence économique et sociale* » – en clair, la lutte contre le chômage – annoncé le 31 décembre et dont il vient de préciser le plan de bataille.

Concours Lépine constitutionnel

Dans les deux cas, il a trois mois pour convaincre. Dans les deux cas, cela relève de la gageure. Car le chef de l'Etat s'est sérieusement compliqué la tâche. Qu'avait-il besoin, en effet, le 16 novembre devant le Congrès, d'ajouter cette histoire de déchéance de nationalité au menu de la révision constitutionnelle destinée à formaliser et encadrer l'état d'urgence ? Cette manœuvre abracadabrante visait à piéger la droite en reprenant une de ses propositions. Elle a eu pour résultat de hérissier une bonne partie de la gauche et de créer un imbroglio inextricable.

Alors que le débat parlementaire sur ce texte est prévu dans trois semaines à l'Assemblée nationale et un mois plus tard au Sénat, c'est un véritable concours Lépine constitutionnel qui est ouvert. A l'Elysée, à Matignon, à l'Assemblée, au Parti socialiste, on est encore en train de chercher la formule magique qui permettrait de concilier l'inconciliable : dire sans le dire que cette déchéance de nationalité ne peut viser que les binationaux (condamnés pour des actes de terrorisme) et crée donc deux catégories de Français, au mépris des principes fondamentaux de la nationalité.

A supposer même que cette formule soit trouvée, encore faudra-t-il que l'Assemblée et le Sénat adoptent la réforme constitutionnelle dans les mêmes termes (c'est la règle en la matière), ce qui suppose une bienveillance inédite de la part de la majorité sénatoriale de droite. Puis il sera nécessaire que les trois cinquièmes des parlementaires l'adoptent lors d'un Congrès, en avril ou mai, ce qui est tout sauf acquis. A chacune de ces étapes, l'affaire peut capoter et le chef de l'Etat serait la première victime d'un tel échec. Quand bien même, enfin, cette révision de la Constitution serait votée, gageons que le président aura dilapidé dans cette

ténébreuse affaire l'essentiel du crédit reconquis en novembre grâce à l'autorité dont il a fait preuve face aux attentats djihadistes.

Sa seule chance de commencer à convaincre serait d'engranger, enfin, des résultats

La situation du chef de l'Etat n'est guère plus brillante sur le terrain de « *l'état d'urgence économique et sociale* ». Personne ne peut lui reprocher de décréter la mobilisation générale contre le chômage, comme il l'a fait lundi 18 janvier devant le Conseil économique, social et environnemental. Personne ne peut contester l'utilité de développer massivement la formation, notamment pour les chômeurs de longue durée ; ni la nécessité d'ouvrir plus largement les portes de l'apprentissage, notamment pour les jeunes qui ne trouvent pas leur voie dans les filières d'enseignement classiques ; ni l'intérêt de simplifier et de favoriser l'embauche, notamment dans les petites et moyennes entreprises ; ni la pertinence de confier aux régions un rôle plus stratégique et opérationnel en matière d'emploi. Beaucoup, enfin, peuvent partager sa volonté de redéfinir le modèle social français, à égale distance d'un « *libéralisme sans conscience et d'un immobilisme sans avenir* ».

Réalité calamiteuse

Mais les bonnes paroles ne suffiront évidemment pas. Et pour cause, puisque la réalité est calamiteuse. Le nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi en catégorie A (ceux qui n'ont aucun travail) a atteint 3 575 000 en novembre 2015, en progression de 630 000 (+ 17 %) depuis juin 2012. Au-delà, l'ensemble des inscrits à Pôle emploi (outre les catégories A, ceux qui ont une activité réduite et précaire, ceux qui sont en stage, en formation ou sur des emplois aidés...), s'élève aujourd'hui à 6 143 000 pour la France métropolitaine, en progression de 1,1 million depuis juin 2012.

Après tant de promesses envolées et d'engagements sans effet, il n'est pas surprenant que les Français ne croient plus aux mirages. Même les plus bienveillants peuvent à juste titre se demander pourquoi cet état d'urgence n'a pas été décrété plus tôt. Ou pourquoi le pacte républicain pour l'emploi, proposé en décembre par Jean-Pierre Raffarin et applaudi par Manuel Valls, est aussitôt tombé dans les oubliettes.

Quant aux plus critiques, ils regrettent déjà le manque d'audace du chef de l'Etat, la trop grande timidité ou le flou trop habile de certaines de ses annonces, ou encore son refus de s'inspirer de modèles étrangers pourtant performants, au motif qu'ils « *seraient rejetés* ». Et tous soupçonnent non sans raison, malgré ses dénégations, que l'obsession du chef de l'Etat est d'obtenir, avant tout et à tout prix, cette fameuse inversion de la courbe du chômage à laquelle il a lié son sort.

Sa seule chance de commencer à convaincre serait d'engranger, enfin, des résultats. Cela suppose que les mesures annoncées soient mises en œuvre assez énergiquement, et par tous les acteurs concernés, pour que leur impact soit perceptible sur le terrain avant l'été et se prolonge à l'automne. C'est, pour lui, une urgence absolue. Les Français jugeront sur pièces.



Gérard Courtois
Journaliste au Monde